

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1969)
Heft: 104

Artikel: L'expansion américaine en Europe, toujours actuelle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dit-on. Ils n'avaient pas encore dix-huit ans révolus. L'un, ne comptait que dix-sept ans et demi. L'autre avait certes dix-huit ans. Il a même été engagé en septembre 1968. Mais il faut croire qu'il était de la fin de l'année, le pauvre ! Les centimes jaunes !

Le contentieux est donc liquidé, à l'exception des problèmes de l'opposition au syndicat.

Mais la discussion générale sur les salaires est intéressante.

Syndicat et moyenne suisse

M. de Coulon insiste. Il faut tenir compte de nos gratifications. 650 000 francs pour 650 ouvriers. La somme est d'ailleurs indexée sur le bénéfice distribué (bénéfice net 1967 : 8 millions à disposition des actionnaires).

— La gratification, c'est à la tête du client ?

— Les critères sont fixes : ancienneté et charges familiales. C'est la commission ouvrière qui supervise.

T... « la gratification ? Certains voulaient qu'on l'incorpore au salaire. En majorité, on a refusé. Cette somme, 1200 francs pour moi, jamais je ne pourrais l'épargner dans l'année. Ça paie les impôts, et ça bouche un trou. Je n'ai pas encore pu me payer la T.V.; ma femme ne travaille pas ! »

Nous comparons alors la moyenne suisse des salaires dans l'industrie de la métallurgie à la moyenne des salaires Câbleries. Besuchet sort les chiffres que la F.O.M.H. tient à jour (il y a aussi des gratifications dans les autres entreprises, mais on ne les prend pas en considération). Les chiffres Cossonay sans gratification sont un peu inférieurs à la moyenne nationale; mais ce qui ressort de l'exercice de la comparaison, c'est que le syndicat seul est outillé pour apporter les données utiles. Alors, pourquoi ne pas le reconnaître comme interlocuteur valable ? Nous sommes au cœur du sujet.

Un patron

M. Stadler fut en son temps un patron aux idées avancées. M. de Coulon témoigne. Avant-guerre, il accorda les premières vacances payées : trois jours. En 1924, il met sur pied une caisse d'assurance-maladie, en 1936, une caisse de pension. Enfin, il reconnaît la valeur du syndicat !

T... : « Un peu après la guerre. La F.O.M.H. avait lancé une action. Quel bal avait fait le grand patron. Il avait rassemblé son monde, à l'usine même. Je veux bien discuter avec la F.O.M.H., avait-il dit, mais alors c'est fini de tous les avantages sociaux que j'ai contribué personnellement à vous faire accorder ».

Besuchet, autour de la table ronde, témoigne à son tour. Nous avons, chez vous, quelques ouvriers syndiqués. Jamais ils n'osent venir à la permanence que nous tenons à Cossonay. Nous voulions les réunir tous une fois. A Lausanne, oui, ont-ils dit, à Cossonay, jamais.

Quoi de plus triste que cette peur ! Elle touche à quelque chose de plus profond encore que la parcimonie des centimes jaunes; elle fait sentir toute la pression qu'exerce sur des ouvriers sans formation professionnelle, tributaires d'une seule usine, la rumeur régionale et le zèle patronal des contre-maîtres.

La direction proteste pourtant : nous ferons savoir à nos ouvriers que nous ne formulons aucune opposition au syndicat; nous mettrons cette question à l'ordre du jour de la conférence des cadres subalternes.

Le représentant de la F.O.M.H. prend acte. Mais il sera, conséquemment, nécessaire de reviser l'article premier du règlement de la commission ouvrière qui dit :

« Une commission ouvrière permanente et autonome est créée pour maintenir et encourager la confiance réciproque, la paix dans le travail et une bonne entente entre employeurs et ouvriers.

» ... Les questions ouvrières ne seront discutées

qu'avec la commission, à l'exclusion de toute autre organisation ou personne étrangère à l'usine ».

Car ce texte est clair; il signifie, on ne discutera qu'avec les syndicats-maison.

Aussi quand nous demandons à nos interlocuteurs pourquoi les Câbleries ne s'associent pas aux autres industries vaudoises pour organiser le métier — Bobst, Maillefer, Matisa, Sim, les Ateliers mécaniques ont signé le contrat national de la métallurgie; Paillard, SAPAL, Zwahlen, Roch, le contrat cantonal — quand nous demandons pourquoi Cossonay est franc-tireur, et qu'on nous répond : « Nous ne pouvons pas être avec les autres patrons cosignataires de ces contrats par égard pour nos ouvriers qui, eux, ne sont pas syndiqués », ces égards nous laissent tout toussotants.

Condition ouvrière

La génération typique des ouvriers de Cossonay, c'est encore celle de T..., entrée dans la vie professionnelle pendant la crise, ou pendant la guerre ou juste au lendemain de la guerre; la dernière génération avant la période de prospérité qui démarre en 1950; une génération assoiffée de sécurité (T..., au service militaire, quand un ordre de routine est donné, vous nettoyez l'extérieur de vos fusils, ce dont tout le monde se contrebalance, est pris de scrupule; il ne sait jamais; dans son coin, il exécute); tous ces hommes, c'est un signe, ont gardé un goût très vif de la nature, pêcheurs, champignonniers, jardiniers amateurs.

L'appartenance au syndicat serait ou aurait été pour eux un premier pas, une manière de surmonter la crainte... ou le goût de la dépendance patronale.

La syndicalisation ne devrait être pourtant qu'un début et un moyen.

On mesure la condition ouvrière au refus patronal d'utiliser autre chose que la force de travail élémentaire. On entre manœuvre, on passera manœuvre spécialisé, on atteindra la classe supérieure du manœuvre spécialisé. On touchera les primes d'ancienneté, puis ce sera fini.

« Jeanne Chamot. C'est en fêtant ses quarante ans de services que Mlle Chamot prend sa retraite. Durant tout ce temps, elle est restée fidèle au même département, soit à celui du caoutchouc, respectivement atelier isolation plastique. Elle avait débuté aux Câbleries en 1928 avec ses deux sœurs, après avoir quitté l'industrie horlogère à Vaulion.

» Bonne et fidèle ouvrière, nous la trouvons tous les jours à l'heure à sa place de travail, été comme hiver, et cela, malgré les déplacements malaisés depuis la Chaux à l'époque où le car postal n'était pas encore connu dans cette région ».

En quarante ans, n'apprendre que ce qu'un étudiant assimile en deux jours ! Une dernière illustration. Le Bulletin que nous avons cité comporte un article du service social sur le rôle des parents dans la préparation scolaire des enfants, sur la nécessité de contrôler les devoirs, etc. C'est bien.

Or T..., nous prenions un verre, demanda, parlant de son fils qui fera la prim. sup. et deviendra dessinateur, qu'on lui explique en quoi consistait l'algèbre. Il a compris vite, à partir d'un exemple simplifié, le principe sommaire. En regard de cette curiosité que lui inspirait sa dignité de père qui allait être dépassé, on ne peut s'empêcher de conclure que le capitalisme ignore encore que l'homme passe infiniment l'homme et qu'à plus forte raison l'homme passe infiniment le manœuvre.

Annexe

P. S. — Interrogé par Liniger sur le placement des fonds de la Caisse de pensions, M. de Coulon a déclaré qu'à son avis les ouvriers devraient pouvoir décider de l'affectation des sommes réunies, en tout cas, de celles qui représentent leur propre épargne. C'est une déclaration que nous avons eu plaisir à enregistrer, dans la perspective du Fonds d'investissement syndical.

L'expansion américaine en Europe, toujours actuelle

On mesure ces jours à quel point, en Suisse romande du moins, nous sommes marqués par les thèmes de la presse française, qui a ses modes.

Il n'y a pas si longtemps la mainmise américaine sur l'économie européenne était un sujet obligé; quand le franc français révéla ses faiblesses et quand grenouilla la grenouille qui jouait au bœuf, les attaques contre l'impérialisme du dollar cessèrent.

Le débordement de l'économie américaine sur l'Europe ne cessait pas pour autant. Mais enfantinement nous serions prêts à croire que cesse d'exister ce dont on cesse de parler.

Une note du bulletin de l'Union de banques suisses rappelle opportunément les faits.

« Les emprunts émis sur l'euro-marché des capitaux durant les onze premiers mois de 1968 ont atteint le record de 3,2 milliards de dollars, 70 % de plus que pour toute l'année 1967 et davantage que pour la période 1963-1966.

» L'un des traits caractéristiques de cette année est la place importante occupée par les emprunteurs américains. En 1967, les émissions américaines sur l'euro-marché ne représentaient que 28 % du total. Or, les emprunts lancés en faveur de filiales ou des sociétés financières appartenant à des groupes américaine en ont constitué les 60 % durant la période s'étendant de janvier à novembre 1968. »

Pour interpréter ces chiffres, il faut savoir qu'afin de redresser leur balance de paiements les Américains ont limité très sévèrement les exportations de capitaux. Leurs sociétés européennes assurent donc leur financement, en Europe, avec des euro-dollars, c'est-à-dire avec les crédits que les Européens possèdent sur l'Amérique. De plus, le bénéfice considérable de la balance des paiements allemande permet d'alimenter le marché financier.

Pour mieux faire comprendre le phénomène, nous citons, tiré du « Dictionnaire de l'économie contemporaine », dans la très utile collection Marabout Service, la définition des euro-dollars. Nos lecteurs nous ont souvent réclamé un petit dictionnaire économique; celui-ci peut leur rendre service. Voici donc une illustration :

« euro-dollar. Compte en dollars, inscrit dans les banques américaines, mais étant la propriété d'étrangers et notamment d'Européens. Ceux-ci peuvent l'utiliser soit pour payer des achats aux Etats-Unis, soit pour souscrire à des valeurs libellées en dollars. Les comptes en euro-dollars font l'objet de transferts, ou d'opérations, entre les banques étrangères. Ceci donne l'impression qu'ils représentent essentiellement des placements en dehors des Etats-Unis. Mais cette hypothèse est inexacte; derrière ces mouvements, on trouve toujours originairement un dépôt dans une banque américaine, les capitaux correspondant étant investis aux Etats-Unis. L'importance du rôle joué par les euro-dollars est due aux mesures prises par les Etats-Unis pour réduire les sorties de capitaux. Ne pouvant plus exporter ceux-ci dans la mesure souhaitée, les entreprises américaines sont amenées à puiser dans le réservoir de dollars qui, appartenant à des étrangers, ne sont pas soumis aux restrictions réglementaires. L'intérêt que l'on obtient des euro-dollars subit des fluctuations qui sont indépendantes de celles que l'on observe pour les comptes exprimés en d'autres monnaies. Il peut arriver que la demande internationale de capitaux libellés en dollars soit intense, ce qui provoque une hausse des taux d'intérêt. Les euro-dollars sont une forme de crédit fait à l'économie américaine. Ils peuvent donner lieu à une inflation, car au départ du processus, ces euro-dollars sont déjà investis aux Etats-Unis. Cette seconde utilisation peut avoir des effets inflationnistes classiques. »